

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 29 (1944)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Impression :

Les grands principes coopératifs

L'entraide.

« Aide-toi, le Ciel t'aidera » — voilà le premier principe, le self-help. « Il faut s'entraider, c'est la loi de la nature » — voilà le second. Ils ne se contredisent pas ; ils se complètent. C'est le self-help lui-même qui, à un moment donné, commande l'entraide ; car, pour l'accomplissement de certaines tâches, le meilleur moyen de s'aider soi-même, c'est de s'unir aux autres afin de les accomplir tous ensemble, plus vite, mieux et à meilleur compte. Librement, volontairement, ceux qui ont un but commun conjuguent leurs efforts pour l'atteindre dans les meilleures conditions possibles. Ce sont de libres volontés qui s'unissent, qui coopèrent. L'entraide n'est ainsi dans son principe rien d'autre que le self-help à l'échelle collective. Toutes les ressources des énergies individuelles sont engagées dans un effort commun — effort de coopération, entreprise coopérative. L'entraide, c'est la coopération.

Mais l'entraide — et avec elle la coopération — va au delà du self-help, à l'échelle collective. L'esprit d'entraide se mue graduellement en esprit de solidarité, esprit d'humanité, amour du prochain. Les œuvres sociales de la coopération sont dans une large mesure d'essence humanitaire, les coopérateurs y mettant en commun le meilleur d'eux-mêmes, leur foi en des valeurs spirituelles supérieures, leur amour de l'humanité.

Edgar Milhaud,

Professeur à l'Université de Genève.

(Le rôle de la coopération dans l'économie de demain.)

La morale bourgeoise

Tout raiffeiseniste soucieux d'accomplir pour son propre compte et de faire

accomplir à son milieu un retour « en chrétienté », dans tous les domaines de son activité, doit prendre conscience d'abord des déviations et des tares que supporte son temps. Or, il y a aujourd'hui une équivoque qui pèse lourdement sur la morale, sur le mot et sur la motion : les siècles précédents ont remplacé par une « morale de l'honnêteté » celle que le christianisme avait imposée. C'est donc rendre service aux dirigeants et aux membres de nos mutualités de crédit que de dénoncer cette équivoque et de parler de cette « morale bourgeoise » — qui régit bien des milieux — et d'en relever l'insuffisance en même temps que les sources impures.

Entre les années 1750 -1789, avant le coup de tonnerre de la Révolution française, la force n'appartient pas aux paysans, ni aux ouvriers des grandes et sombres manufactures, ni à la noblesse dont une partie vit chichement sur ses terres, elle appartient à une nouvelle classe d'hommes qui vivent de l'argent.

Qu'est-ce que l'argent ? Purement et simplement un instrument d'échange. Hors, en échange, l'argent n'a plus que la valeur de son titre de métal précieux, il ne produit pas comme la terre, il ne rend pas service comme le glaive.

Alors ? Pourquoi l'argent se trouve-t-il subitement plus recherché que la terre, et pourquoi voit-il s'incliner devant lui tout le reste ? Comment se fait-il qu'à des valeurs naturelles et indiscutables, on préfère le simple instrument qui sert à les échanger ?

Parce qu'il vient de se produire un événement aussi important dans l'histoire de l'homme sur la terre que l'invention de l'imprimerie ou celle du moteur à explosion : la construction du système financier moderne et que ce système financier, trouvaille aussi géniale que celle de l'imprimerie ou du moteur, permet à l'argent — joint au travail hu-

main — de produire et de produire, pour ainsi dire, à l'infini.

C'est au cours du 18^{me} siècle qu'apparaissent ou se vulgarisent, dans l'Europe, ces choses étranges, troublantes qui s'appellent les effets de crédit, le billet de banque au porteur, la société par action.

Et toutes ont pour effet immédiat de décupler, de centupler le *pouvoir économique de l'argent*, en lui donnant des propriétés nouvelles et merveilleuses de souplesse, d'élasticité, d'ubiquité, de multiplication de lui-même.

Un exemple entre mille : parce que j'ai acheté un carré de papier dont je peux me défaire on ne peut plus facilement, me voici possesseur d'une fabrique de produits alimentaires Maggi à Kempthal qui vient de distribuer pour l'exercice 1942-1943 Fr. 2.400.000.— de dividende pour un capital-actions de Fr. 60.000.— soit un taux de rendement de 4000 % ; et parce que des chiffres tracés à la craie se sont succédé ce matin sur le tableau noir d'une Bourse, me voici subitement plus riche de tant de billets de mille, sans avoir versé une goutte de sueur ou dépensé une once de substance grise, tandis que pour obtenir un résultat équivalent, l'homme de la terre, le paysan doit peiner, par tous les temps, pendant des heures et encore la cruelle incertitude des saisons ne le rend-elle pas sûr du résultat.

Étonnez-vous après une semblable révolution technique qu'à la fin du 18^{me} siècle, l'argent soit devenu subitement la première force de l'Europe. Et que la classe qui détient l'argent et la monnaie : banquiers, négociants, commanditaires, capitalistes de tout genre, sorte de l'ombre où les conditions économiques l'avaient maintenue jusque là, pour apparaître en pleine lumière, au premier plan de la scène du monde.

Elle a déjà le pouvoir réel, elle tient

en mains les ficelles : dans quelques années, la Révolution par le massacre, le vol ou la dispersion des vieilles classes dirigeantes, consacreront cette prise du pouvoir réel en lui donnant le pouvoir politique.

La classe de l'argent est désormais la classe possédante et parce qu'elle est la classe possédante, elle tend à devenir et devient de plus en plus la classe dirigeante !

Classe dirigeante ? Cela est très grave, cela veut dire qu'elle dispose du pouvoir de pétrir le cerveau et le cœur du peuple, de vaincre une seconde fois, sur le plan spirituel, les autres classes déjà vaincues sur le plan économique.

V. R.

Numa Droz et les Caisses Raiffeisen

Le canton de Neuchâtel vient de célébrer le centenaire de la naissance du grand patriote Numa Droz qui vit le jour le 27 janvier 1844 et devint président de la Confédération après une carrière sans doute unique dans les annales politiques suisses.

Issu d'une famille pauvre et besogneuse des Montagnes neuchâteloises, Numa Droz commença par être ouvrier graveur. Étonnamment doué et doté d'une volonté peu commune, il prépara seul — après ses heures de travail — son brevet d'instituteur primaire. Il s'intéressa très tôt à la politique. Il devint rédacteur, député au Grand Conseil dès 1869, puis Conseiller d'Etat et Conseiller aux Etats ; il fut élu Conseiller fédéral en 1875, donc à l'âge de 31 ans. Président de la Confédération en 1881 et en 1887, Numa Droz mourut en décembre 1899 ; il était alors directeur du Bureau international des transports.

Si nous évoquons ici le souvenir de Numa Droz c'est qu'il fut un des premiers *précurseurs du mouvement Raiffeisen dans notre pays*. En effet, en 1883, donc avant que le conseiller d'Etat bernois de Steiger s'employât à lancer les Caisses Raiffeisen dans notre pays, Numa Droz publiait sur la « Crise agricole » une remarquable étude qui eut à l'époque un grand retentissement. Après avoir analysé longuement dans cette étude les causes tant individuelles que législatives et sociales des difficultés de l'agriculture, l'éminent magistrat arrivait alors déjà à la conclusion que les deux éléments primordiaux du progrès de l'agriculture sont : *l'initiative individuelle et l'action coopérative*.

Pour l'amélioration du crédit personnel qu'il désignait comme la forme prin-

cipale du crédit agricole, *M. Numa Droz préconisait la fondation de Caisses Raiffeisen et Schultze-Delitsch*. Il signalait que des essais dans le sens des Caisses Raiffeisen et Schultze-Delitsch avaient déjà été faits mais que de telles créations ne s'étaient malheureusement pas généralisées. « Notre peuple, disait-il, qui a tant d'initiative en général en montre peu sous ce rapport, ce qui est fâcheux. Le principe fécond de l'association privée doit être répandu. L'association coopérative est particulièrement susceptible de donner des fruits pour le crédit mobilier et le crédit personnel. Des groupes de cultivateurs habitant la même commune et se syndiquant comme le font les associations du système Raiffeisen ou Schultze-Delitsch pourraient facilement obtenir des prêts à de bonnes conditions. Cela vaudrait infiniment mieux que toutes les lois pénales pour faire disparaître l'usurier de nos campagnes. L'Etat devrait porter son appui à l'organisation du crédit agricole sur cette base. Mais c'est l'initiative individuelle qui doit avoir la plus grande part dans ce travail de régénération. Aucune réforme sérieuse n'est possible sans l'initiative individuelle et l'association des intéressés. Les agriculteurs manquent trop souvent de solidarité ; leur défiance naturelle les éloigne des solutions simples qui sont à leur portée ; ils ont besoin d'une impulsion du dehors pour se décider à agir. Si les hommes qui ont à cœur le sort de l'agriculture se mettent vigoureusement à l'œuvre, s'ils cherchent, sans parti pris, les réformes possibles ils verront que la tâche n'est pas insurmontable, et ils seront peut-être surpris de constater tout le bien qu'on peut faire à peu de frais, pourvu que les intéressés veuillent bien eux-mêmes secouer leur apathie. »

On peut admettre que les idées ainsi semées par le Conseiller fédéral Numa Droz ont contribué à faire naître les actions qui sont intervenues vers 1885-1890 en vue de la fondation de coopératives de crédit en Suisse. Aujourd'hui les idées maîtresses du grand patriote neuchâtelois Numa Droz sont en pleine voie de réalisation en Suisse entière, dans son canton de Neuchâtel et tout particulièrement dans ses chères montagnes neuchâteloises où chaque commune a le privilège de posséder une Caisse Raiffeisen-prospère.

L'argent et la propriété

La dépréciation des valeurs spirituelles aussi bien que des valeurs matérielles devait frapper les monnaies qui

servent à compter nos richesses comme nos dettes ! Dans un pays voisin du nôtre, au commencement de la triste guerre actuelle, celui qui comptait en francs a vu ses avoirs de 1914 dépréciés de onze douzièmes et il serait fort embarrassé aujourd'hui de savoir la valeur en francs de sa fortune. Dans la plupart des pays il y eut une débâcle des monnaies qui ne prit fin que par la disparition totale des valeurs monétaires. En Russie, le rouble descendit à zéro. En Angleterre, la livre sterling fut emputée de 50 %, le dollar même subit le même sort. Les placements de père de famille, en fonds d'Etat, étaient, parfois, les plus risqués. Mieux eût valu confier son argent à un escroc qu'à certains gouvernements, attirant l'épargne par des promesses fallacieuses, puis répudiant leurs obligations, ou dépréciant la monnaie, pour la raison majeure de la nécessité de l'alignement.

Il est devenu clair que l'argent et la propriété sont deux choses bien distinctes : deux choses opposées. La propriété : une maison, un domaine, un talent, un métier, une profession, appartient vraiment à l'homme ; l'argent appartient-il à quelqu'un ? L'une est une réalité, l'autre est une fiction à l'aide de quoi il est possible, par des manœuvres légales même, de *volatilisier* la réalité. On substitue à la propriété des symboles, en leur donnant une valeur définie, puis, par la décision de quelques-uns, la valeur de ces symboles est complètement changée et les détenteurs de ces valeurs se trouvent ruinés. Qui ne serait donc tenté d'affirmer que l'argent est l'ennemi de la propriété, sinon par sa nature, du moins par la volonté des dirigeants et des puissances de l'argent ? Combien de possédants suisses sont devenus prolétaires de ce fait, avec les conséquences désastreuses que ce dénuement comporte pour eux et leurs familles ?

Proudhon, qui a vu le problème social avec une grande clarté, qui a demandé à cor et à cris la justice distributive, qui s'est élevé contre la « bancocratie » et l'usure capitaliste, et ce qu'on appelle les puissances de l'argent, Proudhon a déclaré dans une formule célèbre que nous ne pouvons pas accepter : *la propriété c'est le vol*. C'est le contraire qui est vrai : la propriété, c'est la possession naturelle et humaine qui donne une dignité à la personne ; Proudhon a dit aussi que la propriété privée implique le suicide de la société. Au contraire, nous devons affirmer que la propriété est le salut de la société, le ciment essentiel à la civilisation !

Détruire la propriété des gens, pren-

dre leur propriété, monopoliser leur propriété, voilà du vol. Et cette confiscation de la propriété est souvent le fait des puissances de l'argent et quelquefois même de l'Etat au bord du gouffre.

La personnalité humaine a besoin de s'appuyer sur le sens de la propriété, sur quelque chose qui lui est propre. Pour affirmer sa personnalité, pour se donner confiance en lui-même, pour ne pas se sentir dénudé dans le monde, un homme a besoin de quelque chose qui lui soit propre, de quelque chose qui soit une expression, un prolongement de sa personnalité. Tout ce qui tend à enlever à l'homme ce sentiment de possession est nuisible à l'homme, et partant nuisible à la société. Nos Caisses accomplissent donc une belle mission en facilitant aux humbles l'accès à la propriété. Elles font autrement que les autres établissements et avec d'autres buts. Nous devons nous adresser surtout à l'honnêteté, à l'intelligence, aux capacités professionnelles ; nous voulons affranchir le crédit des gangues matérielles qui l'enserrent, pour l'élever à la hauteur de la dignité humaine qui doit primer les gages matériels.

V. R.

Un involontaire débat sur les Caisses Raiffeisen au Grand Conseil St-Gallois

La discussion de la nouvelle loi fiscale a donné lieu au Grand Conseil saint-gallois à un véritable débat sur les Caisses Raiffeisen.

Le projet initial de la loi prévoyait que les Caisses Raiffeisen, en tant que sociétés coopératives, payeraient l'impôt sur le revenu à un taux de base de 4 %. La Commission du Grand Conseil avait par la suite, par souci d'équité, et sur l'intervention de l'Union, réduit ce taux à 3 %.

Or, lors de la discussion de la loi en séance plénière du Grand Conseil, quelques députés n'ont pu s'empêcher de revenir à la charge et de réclamer une nouvelle élévation de ce taux d'imposition. Les Caisses Raiffeisen, argumentèrent-ils, ne sont rien d'autre que des banques ordinaires. Elles ne méritent aucunement un traitement de faveur. Les sociétés coopératives ne sont pas forcément des institutions à caractère publique, etc. etc.

Cette attaque provoqua une véritable levée de bouclier pour les sociétés coopératives, agricoles et autres, et en particulier pour les Caisses Raiffeisen. Un premier orateur ouvrit les feux en regrettant que certains milieux essayent

de faire de la nouvelle loi fiscale une arme pour lutter contre les coopératives d'entr'aide. Ne tenir aucun compte du caractère spécial et de la mission particulière de ces dernières serait vouer d'emblée la loi à un échec. L'orateur souligna ensuite l'importance du rôle des Caisses Raiffeisen et des sociétés coopératives de tout genre. Aucun autre canton n'a un taux d'imposition des coopératives supérieur à 3 %. Un autre orateur réfuta vivement la remarque faite que rien ne différenciait les Caisses Raiffeisen des banques ordinaires ; exposant en détail les principes raiffeisenistes, il n'eut pas de peine à démontrer que les Caisses Raiffeisen n'étaient pas des entreprises capitalistes comme le contradicteur le prétendait, mais au contraire de pures coopératives d'entr'aide personnelle. Un député ayant fait la remarque que les banques locales et autres Caisses par actions seraient ainsi prêterites par rapport aux Caisses Raiffeisen se vit attirer la réplique en plein Grand Conseil que ces banques n'avaient alors qu'à se transformer en coopératives d'entr'aide, en Caisse Raiffeisen...

Ce débat qui dura ainsi près de 2 heures fut suivi avec un vif intérêt.

Au vote final, le Grand Conseil se prononça à une forte majorité pour le maintien du taux d'imposition spécial de 3 % pour les coopératives d'utilité publique.

Solidarité plus que jamais

Dans l'excellent rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale des sociétés, M. E. Ramu, président de l'importante Caisse genevoise de Dardagny, expose de façon pertinente la nécessité qu'il y a aujourd'hui pour les membres d'une communauté rurale de s'assurer l'indépendance financière en traitant toutes leurs opérations de placement et de crédit à la Caisse Raiffeisen locale. L'autofinancement est à la source de la liberté et de la capacité d'action des paysans et de leurs associations agricoles diverses. Pourquoi éparpiller nos efforts, nos possibilités financières ? Pourquoi, malgré l'intérêt général, malgré les intérêts particuliers même, l'épargne du village émigre-t-elle au dehors ? Pourquoi, de grosses sommes garanties par les terres de notre commune versent-elles encore un intérêt important en dehors de notre propre et bienfaisante organisation mutuelle d'épargne et de crédit ?

On entend dire parfois que cela n'a

plus de raison d'être aujourd'hui, que les banques offrent actuellement les mêmes avantages matériels que les Caisses Raiffeisen.

A cet argument, M. Ramu répond comme suit :

Les mêmes avantages matériels ?

— *Oui*, peut-être, pour ce qui est du taux, mais

— *Non* pour ce qui est des conditions de prêts ; soit servir l'emprunteur mais non pas se servir de lui (compréhension de sa situation, de son cas, des conseils à lui donner et des décisions à prendre dans des cas spéciaux),

— *Oui*, peut-être encore, pour la rentabilité des placements, mais

— *Non* pour leur sécurité, nous en avons des souvenirs pas très lointains et cuisants,

— *Non* aussi pour la facilité des opérations et économie de déplacement,

— *Non* pour l'enseignement que nos Caisses nous donnent, pour le développement de l'esprit communal, pour la base solide pour l'indépendance financière qu'elles peuvent donner à des organisations professionnelles vers lesquelles se dirige le monde de demain.

Mais encore si nous pouvons répondre oui en ce qui concerne la question exclusive des taux, n'oubliez pas que c'est grâce à une situation monétaire anormale et à la concurrence de nos Caisses que nous le voyons. On offre aujourd'hui à l'agriculture ce que l'on ne peut placer ailleurs, mais la roue tourne et un jour la même situation d'avant-guerre se présenterait en ce qui concerne le crédit agricole, si nous n'existions pas...

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

La physionomie du marché de l'argent ne s'est pas modifiée depuis notre dernière chronique. Depuis le 1er janvier les avoirs en compte de virement et sans intérêt à la Banque nationale ont encore augmenté de 258 millions et atteignent 1497 millions au 15 février. En contre partie, les billets de banque ont diminué d'un montant quasi identique et rétrogradé de 3048 millions à 2829 millions. C'est dire que notre circulation fiduciaire n'a encore rien d'alarmant. Les disponibilités à la Banque nationale et les avoirs de près de 800 millions que possèdent les quelque 160 mille titulaires de compte de chèques postaux permettent également d'envisager avec confiance un succès du nouvel et gros emprunt fédéral qui va être incessamment émis.

Sur le marché des capitaux, les titres d'emprunts publics offrent toujours actuellement, par rapport à leur cote en bourse, un rendement de 3 ¼ % ou plutôt de 2 ½ % si l'on prend en considération les impôts fédéraux, au total de 24 %, qui sont déduits à la source. Les

papers à courte échéance de 3-5 ans ne rapportent guère plus aujourd'hui que 1 ½ à 2 ½ %. La bourse est terne et rien à l'horizon ne fait entrevoir un changement prochain de l'ère des taux bas. Les banques cantonales prédominantes bonifient à leurs obligataires un taux moyen de 2,96 % et les grandes banques de 2,93 %. Le taux moyen des dépôts d'épargne est de 2,48 % et celui des créances hypothécaires de premier rang de 3,76 %. C'est dire que les établissements de crédit peuvent satisfaire aujourd'hui avec aisance et à des conditions tout à fait avantageuses à tous les besoins de crédit.

Les clôtures bancaires au 31 décembre 1943 font constater en général une augmentation des bilans provenant surtout de l'accroissement des avoirs mobiliers du public, en caisse d'épargne et en compte courant à vue. Les banques cantonales ont enregistré ainsi une augmentation globale des dépôts d'épargne de 129 millions à 2927 millions au total et une diminution du capital-obligations de 37 millions à 1993 millions. On constate que les banques ne sont pas parvenues à investir tous ces nouveaux fonds en opérations courantes de crédit, mais qu'elles ont dû en affecter la majeure partie aux réserves de disponibilités pourtant considérables déjà. C'est ainsi qu'au passif des bilans le volume de l'encaisse et du portefeuille des fonds publics a considérablement grossi. Les bénéfices réalisés sont en général légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente ; ils ont permis de doter normalement les réserves et de distribuer un dividende qui varie entre 3-4 % auprès des grandes banques, seules quelques banques locales allant encore au delà de cette norme. Les actionnaires des banques doivent se contenter aujourd'hui et peut-être pour longtemps encore, d'un dividende modeste, souvent pas en rapport avec les risques effectifs qu'ils endossent. Les établissements d'Etat, banques cantonales et Caisses hypothécaires ont affecté l'excédent d'exercice à la dotation habituelle des réserves et versé un intérêt de 3-4 % au capital de dotation fourni par l'Etat. On constate que les possibilités de gain sont également très réduites et que si elles devaient payer des impôts normaux et alimenter leurs réserves comme les établissements privés elles ne pourraient plus verser grand chose à l'Etat.

D'une manière générale, on peut donc constater que l'industrie bancaire suisse a encore relativement bien travaillé et présenté un développement normal et

prospère. Les banques ne semblent guère souffrir de la concurrence que leur feraient — à les entendre parfois — les coopératives rurales de crédit...

* * *

L'évolution des *Caisses Raiffeisen* durant le dernier exercice présente des caractéristiques plus ou moins semblables. Sur la base des comptes annuels des 750 Caisses affiliées qui sont déjà parvenues à l'Union et que celle-ci est actuellement en train de dépouiller en vue de la publication officielle, on peut évaluer à 8-10 % en moyenne la progression des dépôts du public. Avec une augmentation de quelque 50 millions, le bilan global de l'ensemble des Caisses doublera certainement le cap des 600 millions. Les besoins de crédit de l'agriculture étant relativement minimes actuellement, la moitié environ des nouveaux fonds reçus ont été affectés aux réserves de disponibilités qui atteignent ainsi en moyenne 20 % des dépôts confiés, ce qui constitue la plus forte capacité de paiement qui n'ait jamais été enregistrée jusqu'ici. Partout où les Caisses ont suivi les directives de l'Union au sujet de la politique de taux et disposé toujours rapidement et rationnellement des disponibilités par des investissements hypothécaires dans le rayon d'activité ou par des transferts en compte à terme à l'Union, des bénéfices normaux ont été partout réalisés. Il en est résulté ainsi une nouvelle bonne dotation générale des réserves, de sorte que ces dernières dépasseront déjà certainement la cote de 4 %.

Comme tout porte à croire que l'afflux d'argent se poursuivra à l'avenir encore, on ne saurait assez engager les Caisses à profiter du début de l'année pour *bien adapter les taux créanciers à la situation actuelle du marché de l'argent*. On s'en tiendra toujours plus rigoureusement à l'échelle suivante :

Obligations : 3 % à 5 ans de terme.

Caisse d'épargne 2 ½ %.

Compte courant : 1 à 1 ½ %.

On appliquera alors d'autre part 3 ¼ % pour les prêts hypothécaires premier rang. Les autres taux seront déterminés selon les possibilités de chaque Caisse ; normalement on pourra envisager 4-4 ¼ % pour les prêts hypothécaires 2^{me} rang avec garantie complémentaire et 4 ¼-4 ½ % pour les prêts sur cautions. Comme la progression rapide des bilans réclame automatiquement un renforcement des fonds propres on veillera à ce que la marge des taux reste toujours suffisante pour assurer un bénéfice permettant une dotation normale des réserves. Cette marge

est d'autant plus nécessaire que les charges sociales et fiscales vont en augmentant et que les possibilités d'utilisation rémunératrice des disponibilités deviennent toujours plus difficiles.

Nous rappelons que la fixation des taux est de la compétence des deux comités siégeant en commun et non de l'assemblée générale. La décision au sujet des taux doit être soigneusement verbalisée.

A chacun son métier...

Celui des paysans serait de se pencher vers la terre, celui des artisans de suer sur leurs établis, et celui des financiers de gérer les affaires des uns et des autres. Ni le paysan, ni l'artisan ne seraient capables de gérer eux-mêmes, dans le cadre du village, leur épargne et leur crédit dans le but d'améliorer quelque peu leur situation et leurs conditions de travail en acquérant une certaine indépendance financière.

C'est ce que semble prétendre un correspondant de « La Gerbe », organe de la J. A. C. romande (No de février) dans une étude sur l'utilité des banques, lorsqu'il écrit :

« Nous reconnaissons volontiers que » les Caisses Raiffeisen ont rendu et » rendent de grands services. Elles pré- » sentent cependant peut-être un certain » risque, car, ne l'oublions pas, « à cha- » cun son métier... »

Ce passage a soulevé un tollé d'indignation de la part de nombreux lecteurs, raiffeisenistes convaincus. Si cette allusion dans les colonnes du sympathique journal des Jeunesses catholiques romandes nous a étonnés la réaction immédiate, spontanée qu'elle a soulevée prouve que les raiffeisenistes ont confiance en leur œuvre et qu'ils n'admettent pas qu'on la discrédite. Nombreux en effet sont ceux qui nous ont signalé l'article et exprimé leur protestation. Une mise au point a été adressée par l'Union à la Rédaction du journal.

Cette attaque sournoise doit-elle nous émouvoir ? Il n'en est pas question. Que le correspondant soit mal intentionné ou mal renseigné, il n'est pas difficile de démontrer l'inanité de pareilles assertions qui ne peuvent que nous fortifier dans la conviction que nos Caisses Raiffeisen, derrière leur Centrale, sont bâties sur le roc et qu'elles sont sagement administrées puisqu'elles ont surmonté tous les temps de crise et de guerre qui ont pourtant emporté tant d'autres établissements bancaires.

Ce n'est pas en déblatérant contre la

marchandise du voisin qu'on fait mousser sa réclame. En fin de compte, le correspondant aura été un mauvais défenseur de sa cause. Il aura suscité un mouvement de réprobation envers son procédé et un nouvel élan de sympathie à l'égard de nos Caisses Raiffeisen. Sans le vouloir, il leur aura fait la meilleure propagande.

Son horloge retarde... Les résultats de 40 années d'activité raiffeiseniste sont là qui le prouvent. Nul ne peut plus nier aujourd'hui, au vu et au su de l'expérience concluante, que nos campaigners, bien épaulées par la révision professionnelle, possèdent toute la science et la sagesse nécessaires à la bonne conduite de leurs coopératives de crédit. Leur esprit de prudence, leur sens pratique des affaires les rendent absolument aptes à traiter les simples opérations de dépôts et de crédit prévues par les statuts. Leur dévouement est animé du plus large souffle de collaboration et de solidarité, et leur honnêteté et leur probité sont de sûrs garants du succès. C'est ainsi qu'ils gèrent près de 600 millions sans avoir jamais fait perdre un sou à qui que ce soit. Cela met en évidence la nécessité du crédit populaire rural et fait ressortir l'aptitude éminente de la coopération à satisfaire ce besoin. Certes, nous ne contestons nullement qu'une organisation technique adéquate de la coopérative de crédit est une nécessité. Ce qui fait la force et la sécurité des Caisses Raiffeisen c'est leur groupement en une association nationale qui réalise cette organisation technique, effectue la révision professionnelle et assure la direction du mouvement. « L'armature financière saine ne se concevrait plus aujourd'hui sans l'Union Raiffeisen avec ses Caisses locales » a proclamé le président de la Banque nationale suisse. Ce jugement a quand même plus de poids que l'appréciation équivoque du correspondant de « La Gerbe ».

A chacun son métier, bien sûr ! Mais la population rurale n'en revendique pas moins le droit de s'occuper de ses propres intérêts...

Quelques réflexions sur la clôture des comptes annuels

Avec une fierté non dissimulée, l'Union voit arriver au début de l'An, à flots continus et toujours plus pressés, la longue kyrielle des 750 comptes annuels des Caisses affiliées. Cette fierté est bien légitime. N'est-ce pas une gageure que d'avoir su trouver dans chacun de nos villages, parmi les travailleurs des champs ou de l'atelier, le personnel qualifié nécessaire à l'administration sérieuse des Caisses locales et une élite

capable de s'assimiler le vrai esprit Raiffeisen ?

Aussi, quel plaisir on éprouve à l'examen des comptes impeccablement dressés ! Au premier coup d'œil, ils se présentent de la meilleure façon : les extraits sont établis avec une propreté méticuleuse et souvent avec la précision du professionnel ; on a mis en pratique les enseignements judicieux des organes compétents et fait preuve de la meilleure discipline ; toutes les balances de vérification jouent ; aucune erreur n'a été constatée jusqu'à la preuve du bilan. Bref, le caissier a livré ses comptes avec la conviction que son travail a été consciencieusement accompli. Celui-là mérite des éloges particuliers et le meilleur encouragement. Un vrai Raiffeiseniste ne fait rien « à peu près ». Tout est net chez lui.

Il semble cependant que la maladie à la mode, la précipitation — j'allais dire « la bougeotte » — se soit emparée de certains de nos argentiers. Le mal, cette année, paraît même s'être quelque peu aggravé. En effet, je me suis laissé dire qu'un nombre assez respectable de bilans sont entrés « en clinique » — c'est le lieu désigné par le personnel de contrôle où l'on dépose les comptes en panne, en attendant qu'on ait pu leur porter remède. Les extraits sont plus ou moins bâclés, « Profits et Pertes » ne joue pas, le bilan encore moins. On aurait voulu avoir vite terminé ; on aurait voulu arriver parmi les premiers ; on a précipité son travail ; on a brûlé les étapes ; comme de méchantes gueuses, des erreurs sont venues bouleverser les plans ; on s'est énervé... et le découragement a fait le reste.

Comme conclusion, pour sortir de cette impasse, on a tout envoyé à l'Union : extraits et journaux de caisse si ce ne sont pas encore les grands livres. Ces Messieurs de St-Gall débrouilleront bien l'affaire. Ils possèdent la magie de la comptabilité...

Les causes de ce désastre, car c'en est un ? Le manque de *méthode*. L'absence d'une méthode à la base de l'exécution du travail amène inmanquablement un échec. Il y a un *plan à suivre* et il sera nécessaire d'y revenir à l'intention des jeunes caissiers encore trop inexpérimentés et de tant de braves bien disposés mais qui ne sont pas suffisamment routinés dans la conduite de la comptabilité et qui ont besoin de directives. Mais il faudra y revenir surtout pour les trop pressés, pour ceux qui se préoccupent déjà du résultat de l'exercice avant d'avoir bouclé méthodiquement, l'un après l'autre, les extraits des comptes particuliers.

La qualité primordiale du caissier au moment de l'établissement des comptes, — comme d'ailleurs en toute circonstance — c'est donc d'avoir de la méthode. Il faut travailler avec esprit de suite pour écarter toutes les possibilités d'erreur, pour s'entourer de toutes les chances de réussite. En appliquant méthodiquement les enseignements de ce précieux éducateur qu'est le « Précis de comptabilité », le livre de chevet du bon caissier, il y a tout à parier qu'on arrivera à bon port. Mais surtout, pas d'énerverment, pas d'excès de vitesse, du calme et toujours du calme.

On ne s'engagera jamais à commencer un extrait si les reports des journaux de caisse dans les grands livres n'ont pas été

préalablement vérifiés. Cette prudence essentielle épargne bien des tracasseries pour ne pas parler des pertes de temps considérables. Foi de caissier, il est inconcevable de ne pas s'entourer de cette précaution élémentaire. Et pourtant... si d'aucuns voulaient faire un petit examen de conscience ! Ce travail de contrôle sera mené avec méthode tout au long de l'année par le caissier qui trouvera des aides parmi les membres dévoués des comités à l'occasion des vérifications de caisse.

Lorsqu'une erreur est constatée, pas d'emballement ! C'est souvent le coup de frein salutaire qui vous remet au pas. Si l'erreur n'est pas due à une faute de copie ou d'addition, la réflexion calme sera la meilleure conseillère. Se poser le problème : où l'erreur peut-elle se cacher, comment est-elle possible ?

Loin de nous la pensée de décourager les caissiers novices en la matière. Nous dirons même que toutes les erreurs sont possibles, que chacun s'est déjà trouvé en butte à ces ennuis, mais qu'avec calme on en évite beaucoup ou qu'on a tôt fait de les déniches. L'erreur découverte est aussi une victoire ; l'expérience porte ses fruits. Nous avons tous vécu les tranches occasionnées par ces recherches. Elles ont même largement contribué à notre formation professionnelle.

S'il est louable de faire diligence et d'arriver en bon rang, il est plus louable encore de bien faire. Une chose doit surtout compter : la bienfaisance. Le bilan présenté d'une manière impeccable est le meilleur des certificats. Les comités y verront clair. Ça tape à l'œil, même des profanes. A première vue, ces comptes font la meilleure impression à ces Messieurs de l'Union. L'examen se fera rapidement. Peu importe le temps qu'on aura mis à les dresser, les délais sont assez larges pour permettre à chacun de les terminer sans précipitation. Que ce soit au début de janvier ou dans le courant de février, le bon travail garde toute sa valeur. La satisfaction personnelle du caissier qui aura pu, seul, présenter une œuvre finie sera la meilleure récompense en attendant les éloges mérités que ne manqueront pas de lui décerner les comités et l'Union. Voilà le but vers lequel doivent tendre tous nos caissiers Raiffeisenistes qui voudront tous se ranger dans la classe des méritants par la tenue irréprochable de leur comptabilité.

Ft.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Le Grand Conseil du canton de Genève vient d'adopter une loi étendant à tous les enfants de salariés, le bénéfice des *allocations familiales*. L'allocation sera versée à tous les enfants de moins de 18 ans.

* M. E. Wetter, ancien conseiller fédéral, a été nommé membre et président de la *Commission fédérale des banques* à la place de M. E. Schulthess, ancien conseiller fédéral, qui se retire.

* Le premier projet de nouvelle loi fiscale bernoise prévoyait l'exonération complète d'impôt pour la Banque cantonale et pour la Caisse hypothécaire. Ce privilège fiscal avait été d'emblée vivement critiqué.

La Commission du Grand Conseil s'est prononcée contre l'exonération complète et propose au Grand Conseil que les deux établissements d'Etat soient appelés à payer la moitié de l'impôt sur le revenu imposé aux autres banques et Caisses d'épargne. Ce n'est que justice.

*** Innovations économiques allemandes.** — La violence des bombardements et l'extension des destructions dans certains centres urbains ont amené le gouvernement du Reich à édicter des prescriptions spéciales pour faciliter les retraits de fonds. En effet, les archives des banques étant parfois détruites, il s'écoulait plusieurs semaines avant que la copie de ces archives — conservée en des lieux moins exposés — fût à disposition, de sorte que les malheureux clients dont le titre de créance, le livret d'épargne ou le carnet de chèques avaient aussi disparu dans les décombres de leur habitation se trouvaient dans l'impossibilité de retirer l'argent et de se procurer ainsi des liquidités indispensables à la vie quotidienne. En conséquence, les formalités habituelles pour les retraits de fonds ont été assouplies. Il a été créé le *freizügiges Sparkassabuch* et le « chèque de garantie » payable à vue, sur présentation, sans autre justification que celle que la provision existe.

* Une seconde innovation dans la vie financière du Reich, née d'une ordonnance du 15 décembre 1943, consiste à ne payer les intérêts des valeurs à revenus fixes qu'une fois par an au lieu de deux fois comme il est d'usage dans la plupart des pays. L'échéance annuelle des coupons se substitue à l'échéance semestrielle. Le but de cette mesure est d'épargner au personnel des banques un travail jugé superflu.

Nouvelles des Caisses affiliées

ISERABLES (Valais).

Notre Caisse a tenu sa 34^{me} assemblée générale, le dimanche 29 janvier, dans une des salles de classe, mise à disposition par la municipalité, toujours si bienveillante lorsqu'il s'agit d'encourager l'intérêt porté à la cause publique.

M. Urbain Monnet, président du Comité de direction ouvre la séance. Les sociétaires ont répondu nombreux, la salle est bien remplie. Les dames se font un honneur d'être représentées. Le suffrage féminin fait des progrès à Isérables ! Il est cependant à souhaiter que le sexe faible ne porte pas seul les pantalons...

Notre président, toujours avec le bon sens du raiffeiseniste, parle de la marche de notre Caisse durant l'année 1943. Des progrès sensibles ont été enregistrés. Notre institution, s'est consolidée malgré la tempête qui bouleverse le monde ; 4 nouveaux membres y ont adhéré ce qui porte l'effectif à 137 membres.

Le secrétaire, **M. Albano Crettenand**, lit le procès-verbal de la dernière assemblée générale avec une précision telle que chacun la revit à nouveau, entendant encore la magistrale conférence de **M. Puipe**, président des raiffeisenistes Valaisans, sur le sujet : « L'autorité dans la famille ».

Le caissier, **M. Michel Crettenand**, inst., expose au tableau noir les comptes 1943 :

Bilan : Fr. 324.614,30.

Roulement : Fr. 79.600.—.

Réserves : Fr. 14.272.—.

Chiffres éloquentes qui prouvent la vitalité de notre Caisse locale, et la confiance croissante de la population envers elle. Il parle de la nouvelle mesure fiscale, l'impôt anticipé, qu'il faut accepter, non comme un fantôme effrayant mais comme une sage prévoyance de notre Haut Conseil exécutif.

M. Prosper Vouillamoz, président du Comité de surveillance, présente son rapport statutaire. Il ne mâche pas les mots. Rien n'échappe à sa perspicacité. N'est-ce pas là le vrai moyen de faire du bon travail. Il a des paroles sévères pour quelques débiteurs qui régulièrement se font tirer l'oreille, et qui oublient le chemin de la Caisse, après avoir été servis. Cette tâche sombre doit disparaître à jamais du tableau réjouissant de notre Caisse. Ce brillant exposé est suivi de l'approbation des comptes par l'assemblée générale.

M. Albano Crettenand, membre et secrétaire du Comité de direction, dont le mandat est à échéance, accepte une nouvelle élection. **M. Gillioz François Bernard**, membre du Comité de direction, démissionnaire, est remplacé au sein de ce Comité par un jeune, **M. Vouillamoz Modeste**, gérant, qui recueille l'unanimité des suffrages.

Les hameaux de Condemines (Nendaz) et Auddes (Riddes) éloignés de tout établissement bancaire sont admis dans le rayon d'activité de la Caisse et trouveront dorénavant auprès d'elle, l'aide bienfaisante qu'elle est en pouvoir de donner.

M. Puipe, président de la Fédération cantonale, est vivement attendu. Il s'est imposé un sacrifice pour être des nôtres, mais il n'a pu résister à la joie de nous rendre visite. Epargnez ! tel est son premier conseil. Profitez des temps actuels pour économiser et surtout pour payer vos dettes, vrais sabots que l'on traîne jusqu'au tombeau, si l'on ne travaille pas sagement. Il développe ensuite le sujet : « Organisation professionnelle ».

Le monde de demain doit reposer sur de fortes organisations professionnelles ; la Caisse de crédit en est une. Là, doit régner l'esprit chrétien, et le bon esprit, celui qui construit. Le mauvais esprit détruit la personnalité humaine, renverse la hiérarchie sociale et conduit à l'étatisme omnipotent. Que chacun donc, non par intérêt personnel, mais par esprit d'entraide soutienne toute initiative bien dirigée, qui a pour but d'améliorer le sort de l'individu, de la famille et de la société.

Le monde nouveau doit être bâti sur de saines bases corporatives.

Cette magnifique conférence, clôt la 34^{me} assemblée générale. **M. le président Puipe** exerce vraiment sur son auditoire une profonde impression. Puisse-t-il rester encore longtemps le « père des raiffeisenistes valaisans ». C'est notre vœu le plus cher.

126 sociétaires touchent l'intérêt de la part sociale.

La salle se vide, les cœurs sont reconfortés. Chacun repart de cette belle assemblée.

C. M.

COLLONGE-BELLERIVE (Genève).

L'assemblée générale annuelle de notre petite banque locale s'est tenue le 7 février 1944 à 20 h. 15 dans la grande salle du

restaurant Sella à Collonge sous la présidence de **Edouard Margand** du Comité de direction.

40 personnes sont présentes. Après le procès-verbal de la dernière assemblée générale le président donna lecture d'un intéressant rapport sur la marche de notre Caisse qui a marqué de nouveaux progrès au cours de 1943. Augmentation de 4 sociétaires. Bénéfice réjouissant et amélioration de tous les postes ; seules les obligations accusent un léger recul. Après un rapide tour d'horizon sur la situation de notre pays, le président passe en revue les diverses opérations de la Caisse puis signale les difficultés que lui cause la nouvelle loi sur le cautionnement. Il rappelle l'activité du Comité de direction ainsi que le Congrès de St-Gall où 1100 raiffeisenistes se sont réunis l'an dernier. Il remercie le caissier pour son travail fructueux et inlassable et les membres des Conseils de direction et de surveillance.

Devant les difficultés grandissantes il faut unir nos efforts pour que nous puissions regarder l'avenir avec confiance et sous la protection divine travailler la main dans la main à notre belle œuvre de solidarité.

M. Lépine, caissier, donne connaissance des comptes :

Bilan Fr. 266.832,75 ; mouvement Fr. 452.600.— ; bénéfice Fr. 1517,45 ; réserves Fr. 5973.—. Nombre des écritures 498. Le caissier fournit en détail des explications sur l'impôt anticipé et encourage les auditeurs à rester fidèles à leur Caisse en lui confiant leurs économies et à ne pas hésiter d'avoir recours à elle dans les moments difficiles.

M. François Xavier Falquet donne ensuite lecture du rapport du Conseil de surveillance qui a contrôlé l'activité du Comité de direction et du caissier. Il signale que la Caisse justifie la confiance dont elle est l'objet. Elle remplit sa tâche dans de multiples domaines et joue un rôle particulièrement bienfaisant dans notre commune.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Après les nominations statutaires, l'appel nominal et le paiement de l'intérêt de la part d'affaire, le président nous fait une intéressante causerie sur le Congrès de St-Gall ; puis il annonce que, pour marquer le 15^{me} anniversaire d'activité, le Comité de direction offre le verre de l'amitié. Il lève ensuite la séance tandis que les conversations continuent au gré de chacun dans la plus chaude atmosphère de sympathie et de cordialité. *Le Chroniqueur.*

BODEVILLIERS (Neuchâtel).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 4 février, sous la présidence de **M. Jâmes Jacot**, président.

Dans leurs rapports les Présidents des deux Conseils, ainsi que le caissier, ont tracé un expressif tableau de l'activité de notre Caisse, âgée maintenant de six ans. L'activité en 1943, a été comme ses devancières, des plus fructueuses et réjouissantes.

En effet, le nombre des membres a passé de 41 à 48. Si l'on se rappelle que 25 citoyens l'ont fondée en 1937, c'est déjà un beau résultat ! Il y eut 864 opérations qui ont produit un mouvement général de plus de Fr. 810.000.—. Les dépôts confiés ont

augmenté d'environ Fr. 40.000.—, et atteignant au 31 décembre 1943 Fr. 184.190,64. Le chiffre du bilan à la même date était de Fr. 224.000.—.

Au cours de l'année 1943 les fonds disponibles ont été employés à de bons placements hypothécaires pour plus de Fr. 70.000.—.

Le nombre des livrets d'épargne, actuellement de 155, s'est augmenté de 21 l'an dernier.

Ensuite de démission pour cause de départ, M. Ernest Bruni du Conseil de surveillance a été remplacé par M. Jean Aiasa, de Valangin. M. Bruni quitte notre rayon d'activité après avoir été fondateur de notre Caisse et membre du Conseil de surveillance dès sa fondation. Son départ sera regretté et des Comités et des membres en général. M. Ernest Bruni est un bon raiffeiseniste. Ses précieux conseils ont toujours été profitables à notre Caisse. Nos meilleurs vœux l'accompagnent en sa nouvelle résidence.

En fin de séance, notre caissier, M. H. Guyot, a fait un exposé sur le nouvel impôt fédéral anticipé.

BROT-PLAMBOZ (Neuchâtel).

Le 27 janvier 1944, notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale ordinaire. Le temps était affreux et les chemins presque impraticables. 28 sur 47 membres braveront néanmoins courageusement ces obstacles pour assister à la petite fête locale, que constitue chaque année cette réunion.

Le procès-verbal de l'assemblée de l'année dernière, lu par le secrétaire, M. Pierre Zmoss, ne donna lieu à aucune observation et fut adopté.

Le président, M. Albert Robert, présente son rapport annuel, rapport circonstancié, bien rédigé et présenté, où il relève que notre petite banque de village a fait de notables et réjouissants progrès puisque le chiffre de bilan a augmenté de Fr. 85.000 et atteint ainsi la somme de Fr. 397.000.—. Le mouvement d'affaires a dépassé 1,2 million. Les dépôts en carnets d'épargne se montent à Fr. 323.000.—, les obligations à Fr. 18.000.—. Le bénéfice de Fr. 2335,70 a été versé aux réserves qui se montent à Fr. 4546,35, après 7 années d'activité. Le mobilier, d'une valeur actuelle d'au moins Fr. 1000.— figure au bilan par la somme de Fr. 1.—.

Puis le caissier, M. Marcel Perrenoud, présente les comptes. Il fit un court exposé sur l'impôt anticipé et orienta l'assemblée sur la participation de la Caisse au financement de l'entreprise d'améliorations foncières du Syndicat de drainage du Jorat. Ces travaux, qui furent exécutés en 1942 et 1943, sont terminés depuis l'automne dernier. Ils englobèrent la somme d'environ Fr. 357.000.— avec des subsides communal, cantonal et fédéral de 65 %. Le financement de l'entreprise fut confié à notre jeune Caisse qui, avec l'appui financier de l'Union, remplit sa mission à la satisfaction de tout le monde. — « L'argent du village, au village » — n'est pas un vain slogan, mais se réalise et se réalisera par tout.

Ce fut le tour du président du Conseil de Surveillance, M. Etienne Haldimann, de présenter son beau rapport, où il constate une parfaite administration de la Caisse

et l'exactitude des comptes. Il invite l'assemblée à donner son approbation aux comptes présentés, ce qui fut fait à l'unanimité.

Après une courte et chaleureuse allocution, où il remercie les sociétaires de l'attention qu'ils ont prêtée aux débats, de la confiance qu'ils témoignent à leur banque locale, le président invite chacun à envisager l'avenir avec confiance en la Providence et en se soumettant courageusement et joyeusement aux exigences des autorités dues aux conséquences de la guerre mondiale et il formule des vœux de paix pour le courant de l'année 1944. M. P.

LE LOCLE (Neuchâtel).

Les Raiffeisenistes de la commune du Locle se sont réunis le 2 février en assemblée générale pour prendre connaissance des comptes de 1943, les adopter et voter les décisions d'usage. L'assemblée fort bien revêtue a entendu les rapports présidentiel, du caissier et du Conseil de surveillance. De ces divers exposés, nous en extrayons les remarques suivantes :

En 1940, le nombre des adhérents était de 15. A fin 1943, le nombre des sociétaires s'est accru à 48 ce qui représente le 25 % du nombre des agriculteurs de notre cercle d'activité. Quoique le résultat soit fort réjouissant, nous n'avons pas le droit de nous arrêter sur nos lauriers ; nous devons fortifier le courant et accroître encore la propagande individuelle.

Les agriculteurs locaux nous ont fait confiance. Que l'on en juge par les quelques chiffres suivants :

1940 : 91 opérations, mouvement général Fr. 45.380,66 ;

1943 : 576 opérations, mouvement général Fr. 526.752,92 en augmentation de Fr. 170.000.— sur 1942.

Certes, nous n'avons pas encore atteint le plafond de nos affaires et... nous en sommes encore bien loin. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons trop considérer le travail accompli mais bien plutôt celui à accomplir.

Nous avons honoré la mémoire de notre collègue Charles Staudenmann, membre du Comité de direction depuis la fondation de notre Caisse de crédit mutuel. En 1940, lorsque l'idée de Raiffeisen prit corps au Locle, Charles Staudenmann avait saisi toute l'importance que ce mouvement devait prendre. Il a répondu à notre appel avec la spontanéité d'un jeune, d'un enthousiaste. Au sein du Comité de direction, il a toujours fait preuve d'un sens pratique et d'une grande obligeance et c'est avec assiduité que nous l'avons vu parmi nous. Aujourd'hui Charles Staudenmann n'est plus. Nous devons nous incliner devant le destin qui nous l'a enlevé. A sa famille nous réitérons nos sentiments de profonde sympathie.

Pour le remplacer au sein de nos organes supérieurs, l'Assemblée générale a désigné M. Charles Meyer et cela à l'unanimité.

Notre dévoué président, M. Jules Huguenin, ainsi que notre ami Henri Girard ont vu leur mandat de membres du Comité de direction confirmé pour une nouvelle période. Il en fut ainsi pour le président du Conseil de surveillance, M. Charles Wenger. Le mandat du caissier fut aussi prolongé selon les statuts.

En fin de séance, notre caissier a déve-

loppé la question de la fiscalité fédérale en particulier les impôts à la source et anticipé, ainsi que l'opportunité de contracter des *cédules hypothécaires* de préférence aux obligations hypothécaires. Jt.

LES BRENETS (Neuchâtel).

Dimanche 13 février s'est tenue à l'Hôtel Bel-Air aux Brenets, l'assemblée générale annuelle de notre « Raiffeisen », sous la présidence de M. Charles Sauser.

Cette institution locale d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique se développe d'une manière réjouissante et rend déjà de précieux services à notre population.

Les intéressants rapports présentés établissent que la somme du bilan a été augmentée cette année de Fr. 34.000.— et atteint ainsi Fr. 184.565,75. Le mouvement d'affaires a été de Fr. 431.500.—. Le bénéfice de Fr. 891,68 a été versé aux réserves qui se montent ainsi à Fr. 974,45.

Les comptes et le bilan ont été approuvés avec remerciements aux organes responsables.

Le caissier a fait un exposé sur l'impôt anticipé. Le nombre des sociétaires a augmenté de huit en 1943 ce qui porte son effectif à 81. L'assemblée était bien revêtue, en tenant compte des absents pour service militaire, maladie et de l'amas considérable de neige dont nous sommes gratifiés. Favorisée cette année par un beau temps d'hiver notre réunion est toujours attendue avec intérêt et plaisir. C'est une manifestation qui resserre les liens unissant la famille raiffeiseniste.

FONTENAIS-VILLARS (Jura bernois).

La Caisse Raiffeisen locale a tenu son assemblée générale le dimanche 30 janvier, à la salle communale, sous la présidence de M. Paul Gigon-Roy, président du Comité de direction.

Des substantiels rapports présentés, il ressort que cette institution locale d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique s'est développée encore l'an dernier de réjouissante façon. Par un bond de Fr. 34.000.—, le bilan atteint la somme de Fr. 490.000.—, touchant ainsi de bien près le demi-million et le mouvement d'affaires frise le million. Avec le versement du bénéfice de Fr. 1620.—, le fonds de réserve se monte à Fr. 15.000.—. Sur proposition du Conseil de surveillance, les comptes et bilan ont été approuvés avec remerciements aux organes responsables et spécialement au caissier, M. J. Voisard, qui est l'âme de l'institution.

Situés aux abords immédiats de la belle et ancienne cité épiscopale de Porrentruy, ces deux villages ne forment qu'une seule commune. L'un au flanc l'autre au pied du Mont Terrible, ils se cachent dans des vergers prospères. Les habitants s'occupent également du travail de la terre et de l'industrie. Pas de grandes propriétés, mais de nombreux petits domaines. Quelques ouvriers même possèdent encore un lopin de terre qu'ils cultivent avec amour pendant les heures de loisir. C'est dans cette population laborieuse que la Caisse Raiffeisen a trouvé un terrain idéal de développement. Les éminents services qu'elle rend la mettent au premier rang des œuvres sociales créées pour le bien commun. Et chacun

sait apprécier ses mérites. Encouragés par les résultats obtenus, les pionniers voient s'ouvrir toujours plus vaste le beau champ de leur activité.

LES GENEVEZ (Jura bernois).

Dimanche 30 janvier, cette louable institution tenait son assemblée annuelle. Bien revêtue, celle-ci entendit successivement les rapports forts intéressants de son président, M. A. Rebetez, de son caissier M. L. Aubry et du président du Conseil de surveillance M. le curé.

En constante progression, notre Caisse a fait preuve d'une grande activité en 1943. Les épargnes ont augmenté de Fr. 70.000, les obligations de Fr. 9000, les comptes-courants créanciers de Fr. 8000. Le compte général accuse un mouvement de fonds de Fr. 662.000 et le Bilan balance par Fr. 240.670. Bénéfice appréciable et réserves en bonne voie.

Après 10 ans de travail, il est réconfortant de voir notre population presque tout entière recourir aux services de notre banque villageoise et lui accorder toute sa confiance.

L'Union de St-Gall, par une lettre fort élogieuse, avait tenu à apporter ses remerciements et son salut aux sociétaires, geste qui fut très apprécié. *Un participant.*

ECUVILLENS (Fribourg).

Les sociétaires de notre Caisse de crédit mutuel se sont réunis en assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes 1943 le dimanche 30 janvier 1944.

Au nom du Comité de direction, M. le Rd curé Schneuwly, caissier, adressa les souhaits de bienvenue aux 45 participants.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion et la désignation de deux scrutateurs, M. le caissier Schneuwly exposa avec clarté et précision les résultats de l'exercice et le mouvement des comptes en 1943 qui se chiffre par un roulement de Fr. 841.109,20. Le bénéfice fut de Fr. 1046 et les réserves se montent à Fr. 11.919.—

M. Chevaillaz, député, président du Conseil de surveillance exprima la reconnaissance des comités envers le dévoué caissier qui, reprenant la parole, fit un intéressant exposé sur la question de l'impôt anticipé. A cette occasion, l'orateur releva combien les sacrifices qui nous sont demandés sont peu de chose en comparaison des dévastations que subissent nos voisins en guerre. Il rappela avec à propos les engagements formidables auxquels doivent faire face nos hautes autorités et la nécessité pour eux de trouver toujours des ressources nouvelles.

L'ordre du jour appelait la nomination de 3 membres du Comité de direction et d'un du Conseil de surveillance. Les anciens titulaires soit MM. Biolley Robert, Chenaux Eug., Galley Ernest et Chevaillaz Arnold furent réélus à l'unanimité. En remplacement de feu Casimir Chenaux dont M. le curé redit les mérites de raiffeiseniste, M. Fernand Chevaillaz de Paul fut désigné pour compléter le Conseil de surveillance.

C'est par l'appel des membres et le versement de l'écu traditionnel rogné de un franc en raison des nouveaux impôts fédéraux, que se termina l'assemblée statutaire

du 17me exercice de la Caisse Raiffeisen de la paroisse d'ECUVILLENS. *M.*

CORRESPONDANCE

M. F. G. à P. (Vaud).

A propos de la cédule hypothécaire.

Les Caisses Raiffeisen s'appliquent à vulgariser la *cédule hypothécaire*, cet instrument moderne de crédit institué par le Code civil suisse, cela pour les motifs suivants:

a) parce que l'usage de la cédule hypothécaire procure d'importants avantages au créancier comme au débiteur,

b) parce que la cédule hypothécaire facilite grandement le crédit immobilier en général et le crédit agricole en particulier,

c) enfin et surtout parce que l'usage de la cédule hypothécaire simplifie l'administration de nos Caisses Raiffeisen, diminue la responsabilité des dirigeants et procure plus de sécurité à nos institutions populaires de crédit.

Pour plus de détails nous vous renvoyons à la publication de l'Union « *Du droit de gage immobilier et de la cédule hypothécaire* » que l'on peut se procurer au Bureau de l'Union.

Vous vous étonnez que les Etablissements financiers officiels vaudois ne fassent pas usage de cet instrument moderne de crédit. Les dirigeants de ces établissements ne semblent toutefois pas contester la valeur et l'importance de la cédule hypothécaire comme papier-valeur destiné à mobiliser la valeur du sol. C'est ainsi que M. Ernest Dupraz, reviseur au Crédit Foncier Vaudois, se prononce comme suit à ce sujet dans le livre « *Titres et Papiers-valeurs* » qu'il a récemment publié (Librairie F. Rouge et Cie S. A., Lausanne): « *Le canton de Vaud connaît malheureusement assez peu la cédule hypothécaire. L'obligation hypothécaire simple, instrument infiniment moins simple, est employé dans la plupart des cas. Par contre, de très nombreux cantons de la Suisse alémanique l'utilisent presque exclusivement dans toutes les opérations de crédit hypothécaire.* »

Malgré cela le Crédit foncier vaudois ne fait encore que des obligations hypothécaires simples...

M. R. D. à C.

Retraits d'épargne sans avertissement.

Conformément au règlement les remboursements se font sans avis préalable jusqu'à concurrence de Fr. 500.— par mois. Pour les montants supérieurs, des délais d'avertissements de un à six mois sont nécessaires. La Caisse peut toutefois, dans certains cas, effectuer des remboursements immédiats mais elle retient alors un intérêt correspondant au délai respectif d'avertissement non observé, donc un intérêt de un à six mois.

Le retrait d'une somme de Fr. 1500.— nécessite réglementairement un avertissement préalable de deux mois. Si vous consentez extraordinairement à payer ce montant sans délai vous devez alors retenir l'intérêt de 2 mois sur la somme entière de Fr. 1500.— (et non seulement sur Fr. 1000, Fr. 500.— étant considérés comme rembour-

sables en tout temps). En effet, le règlement est à interpréter en ce sens que toute dénonciation annule le droit de disposition mensuel de Fr. 500.—.

Communications du Bureau de l'Union

Timbre-vignette Raiffeisen.

Nous rappelons que l'Union a édité en son temps des « Timbres-vignettes » lithographiés, d'une excellente présentation artistique, portant l'emblème raiffeiseniste. Ces timbres-cachets peuvent être avantageusement utilisés par les Caisses pour fermer les lettres et pour la propagande. Ils peuvent être commandés au Service de l'Economat de l'Union: 500 ex. Fr. 2.60, 1000 ex. Fr. 4.80.

Service de l'Economat de l'Union.

Au cours des dernières années le Service des fournitures de l'Union a publié divers nouveaux formulaires répondant aux exigences et aux nécessités de la technique économique et juridique actuelle. Comme ces formulaires ne figurent pas encore sur le catalogue officiel, qui date déjà de quelques années, l'Union vient d'éditer un « *Complément au catalogue du Service de l'Economat* » que les Caisses affiliées peuvent se procurer au Bureau de l'Union.

Calendrier-atlas.

L'atlas remis à chaque caissier par l'Union en 1943 est muni d'un calendrier interchangeable. Les feuillets périmés peuvent être aisément remplacés par le *calendrier 1944* qu'on peut se procurer à l'Union au prix de 75 centimes.

Fédération vaudoise

Les Caisses fédérées qui ont dans leurs organes dirigeants (comités, caissier) des membres qui terminent cette année leurs *25 ans de fonction* sont invitées à les annoncer *pour le 15 mars au plus tard* au président M. P. Golay, à Molondin.

NOTICE

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro quelques articles et comptes-rendus de Caisses affiliées. Nous nous en excusons auprès de nos aimables correspondants.

Rédaction:

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.